



## ASCLEPIAS SYRIACA

**Noms communs :** Herbe à la ouate, Asclépiade de Syrie, Asclépiade commune, Herbe aux perruches

**Catégorie :** FLORE

**Famille :** Apocynaceae

**Milieu :** Ripisylves, grèves de rivières

**Origine géographique :** Amérique du Nord

**Nom Anglais :** Common milkweed

**Auteur :** Linné, 1753

**Introduction en France :** métropole

### MODALITÉS DE GESTION

Pas de méthode de gestion connue actuellement. La coupe de la plante à la base ne fait que renforcer son développement souterrain et stimule l'apparition de nouveaux bourgeons ([CABI, 2016](#)).

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

*Asclepias syriaca* peut parfois former des colonies importantes grâce à ses rejets souterrains dont l'impact sur la végétation indigène reste à préciser (Fried, 2012). Son latex est toxique pour les ovins, bovins et chevaux, et peut causer des allergies cutanées. Ses graines et ses rhizomes sont dispersés par les activités humaines (mouvement de terre, transport dans les véhicules, etc.). En Europe de l'Est, l'espèce a colonisé des terres agricoles sableuses (vignes, verges, orge, tournesol, colza) ([OEPP, 2017](#)).

### Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

**Contributions :** Christophe Pineau, Cerema Ouest

**Date de rédaction :** 24/07/2017, version 2 (mise à jour réglementaire et liens 22/02/2021)

---

## PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [Tela Botanica](#)

[Infoflora](#)

[INPN](#)

[EASIN](#)

[CABI](#)

[EPPO](#)

[Fried G. 2012. Guide des plantes invasives. Belin, Paris, 272 pp. EPPO - Analyse de risque](#)

Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

Espèce inscrite dans l'[Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain](#)

### CITATION

CDR EEE. 2017. *Asclepias syriaca*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

